

► Kamowski, la candidature dissidente



Catherine Kamowski. Photo archives Le DL /V. PAULUS

« C'est surprenant et désolant », tempête Catherine Kamowski. La députée de la 5^e circonscription de l'Isère a appris, samedi 7 mai, qu'elle ne serait pas investie par la majorité présidentielle pour briguer un second mandat. Dénonçant des « tripatouillages politiques », elle indique ne pas avoir reçu d'explications concernant cette décision. Pour le sénateur LREM Didier Rambaud, les mandats ne sont pas acquis à vie : « Il y a cinq ans c'est elle qui a été investie, il ne faut pas qu'elle l'oublie. Il faut accepter les règles ». Pour la députée, c'est « une erreur de stratégie » et elle annonce se présenter « quoi qu'il en coûte » aux prochaines législatives. « Une dissidence ce n'est pas ce que je souhaite et ce que je soutiens », a répliqué Cécile Prost, référente En Marche pour l'Isère. Mais la députée de la 5^e circonscription compte bien aller jusqu'au bout. « Je n'ai pas terminé ma tâche, je veux la terminer », insiste-t-elle. Quitte à faire campagne sur ses fonds propres : « Ce n'est pas la peine d'annoncer ma candidature si c'est pour arrêter dans trois semaines », conclut-elle.